

FOX TELECOM

Société par actions simplifiée
au capital de 121 168 euros
Siège social : 21 rue de l'Europe
89100 MAILLOT
414 291 336 RCS SENS

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SENS**

13 FEV. 2012

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE
Du 31 DECEMBRE 2011**

L'an 2011, le 31 décembre, à 9 heures, au siège social à MAILLOT

La société FINANCIERE LMI, société à responsabilité limitée au capital de 1 066 250,00 euros, dont le siège est à MAILLOT (89100), 21 rue de l'Europe, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 433 187 705,

Représentée par Monsieur Dimitri LANGLOIS, dument habilité à cet effet,

Associée unique de la société FOX TELECOM,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président,

En présence de Monsieur Dimitri LANGLOIS, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes portant sur:

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le cabinet ABPR Seine et Yonne, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique nomme en qualité de Directeur Général de la Société :

Madame Florence Christine Michèle BEGUIN
Née à CHATELLERAULT le 7 juin 1967, de nationalité française,
Demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-PRES (45), 17 Résidence Les Beaudenons,

Madame Florence BEGUIN est nommée à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelées à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Conformément aux dispositions statutaires, le Directeur Général assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales et statutaires ainsi qu'il est notamment précisé à l'article 20 des statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Madame Florence BEGUIN, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

b

FB

DEUXIEME DECISION

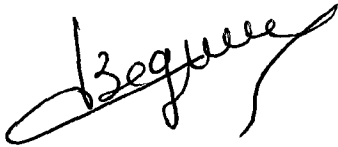
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique : FINANCIERE LMJ
Représentée par Dimitri LANGLOIS

Le Président
Dimitri LANGLOIS

Le Directeur Général
Florence BEGUIN



Bon pour acceptation
des fonctions de directeur
général.